

BTS Gestion de la P.M.E

Voie scolaire et apprentissage

- Missions « une forte polyvalence »
- Gérer la relation avec les clients et les fournisseurs.
- Participer à la gestion des risques.
- Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines.
- Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME.
- Qualités développées « Savoir être et savoir faire »
- Sens des relations humaines, du service.
- Faculté d'adaptation.
- Aptitude au travail en équipe et à la communication.
- Esprit d'initiative et autonomie.
- Rigueur et méthode, responsabilité.
- ⇒ Profil :
- Amabilité, diplomatie, discrétion.
- Présentation adaptée.
- ⇒ Et après...
- Licence Pro Management des activités commerciales.
- Licence Pro gestion des ressources humaines.
- Licence Pro Management et Gestion des Organisations.
- IAE, Ecole de commerce.
- Bachelor Banque Assurance,...

⇒ <u>Vie active</u>

Dans les entreprises artisanales, industrielles, commerciales, prestations de services

- Collaborateur/trice d'un ou d'une chef d'entreprise.
- Gestionnaire de projet.
- Assistant/e gestion des ressources humaines.
- Etc....

Disciplines	Horaires hebdomadaires		
	1ère année	2ème année	
Culture générale et expres- sion	2	2	
LV1	4	3	
LV2 (facultative)	2	2	
Culture économique, juri- díque et managériale	4	4	
Gérer les relations avec les clients et les fournisseurs de la P.M.E	5	1	
Participation à la gestion des risques de la P.M.E	I	3.5	
Gérer le personnel et contri- buer à la GRH		3	
Soutenir le fonctionnement et le développement de la P.M.E	4	5	
Culture économique, juri- dique et managériale appli- quée	1.5	1.5	
Communication	3	3	
Atelier de professionnalisa-	4	3	

12 semaines de stage au cours de la formation

Procédure d'admission Post-Bac :

Parcoursup



Spécificités

- ⇒ Certifications intégrées dans le cursus de formation : Voltaire, Pix, TOEIC
- ⇒ Erasmus +

Campus Sainte Marthe-Chavagnes
- 05 45 37 02 50 —05 35 37 19 79 mail: campus@saintemarthe-chavagnes.com
51 rue du Minage 16022 Angoulême Cedex

L'apprentissage en BTS GPME

Pour être admis, le candidat doit être titulaire du baccalauréat

⇒ Préreguis

Être titulaire du baccalauréat

Modalités de l'alternance

- 1350 heures de formation à l'UFA pendant 2 ans.
- Rythme de l'alternance : 3 jours à l'UFA 2 jours en entreprise.

Suivi de l'apprenti

- Le livret d'apprentissage.
- 6 rencontres pendant les deux ans entre le maître d'apprentissage et le professeur référent.
- 4 bilans intermédiaires.

⇒ Rédaction du contrat d'apprentissage

- L'entreprise complète une fiche de renseignements.
- Le contrat est rédigé par le CFA Isaac de l'Etoile dont dépend l'Unité de formation d'apprentis (UFA) Sainte Marthe-Chavagnes.

⇒ Modalités de l'examen

contrôles en cours de formation et épreuves ponctuelles.

⇒ Résulats des apprentis

	2023	2024	2025
Réussite à l'examen	80%	100%	75%
Poursuite d'études	60%	50%	
Entrée vie active	40%	50%	

Formation en partenariat avec le

CFA Isaac de l'Etoile

de Poitiers



BTS Gestion de la PME

RNCP 38 363

⇒ La durée de présence de l'apprenti

- La durée de présence de l'apprenti dans l'entreprise oscille entre 2135 et 2156 heures pendant les deux ans
- ⇒ Le contrat d'apprentissage
- Il est signé pour une durée qui n'excède pas 24 mois. Il débute entre le 1er aout et début septembre. Une rupture unilatérale de l'employeur ou de l'apprenti est possible pendant les 45 premiers jours en emploi, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti (art.L622-18,al.1).
- ⇒ Les frais de formation
- Ils sont pris en charge à 100% par votre OPCO. L'entreprise n'a rien à débourser.
- ⇒ Le salaire de l'apprenti
- Pour un jeune de 18 à 20 ans : 43% du SMIC soit 774.77 € brut.
- Pour un jeune de 21 à 25 ans : salaire le + élevé entre 53% du SMIC, soit 954,95 € brut et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Source : www.service-public.fr

Date: 18/09/2025

- ⇒ <u>L'aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage</u> (jusqu'au 31/12/2025).
- Le montant de l'aide s'élève à 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés et 2 000 € pour les entreprises de plus de 250 salariés.
- Elle est octroyée uniquement pour la 1ère année.

Source: www.service-public.fr

Date: 18/09/2025

Référent Handicap

JL NOIRAULT